

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 novembre 2013 à 18 h 00

AUJOURD'HUI huit novembre deux mille treize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLETT, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Françoise NOUHEN à Danièle GUILLAUME, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Martine REMBERT-MANTELET à Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES à Alain MARTINET, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER

Excusé(e)s : Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS

Absent(e)s :

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Mesdames Marie SAVRE, Mme Danièle AUROI arrivent pendant le débat de la question n°1

M. Christophe BERTUCAT (fin du pouvoir à Mme Christine DULAC-ROUGERIE), M. Bruno SLAMA (fin du pouvoir de M. Grégory BERNARD), Mme Pascaline BIDOUNG (fin du pouvoir de Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER), Mme Sandrine BERGEROT-RAYNAL (fin du pouvoir de M. Simon POURRET), Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA (fin du pouvoir de Mme Jacqueline CHAPON) arrivent pendant le débat de la question n°1.

Mme Danièle GUILLAUME quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à M. Djamel IBRAHIM-OUALI (fin du pouvoir de Mme Françoise NOUHEN).

M. Michel FANGET quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Christine PERRET.

M. Alain LAFFONT (fin du pouvoir de Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE), M. Louis VIRGOULAY (donne pouvoir à Mme Chantal MERCIER-COURTY), Madame Marie SAVRE quittent la séance avant le vote de la question n°3.

M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET à partir de la question n° 4.

Mme Jacqueline CHAPON quitte la séance avant le vote de la question n°12.

Mme Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°13.

Messieurs Olivier BIANCHI, Philippe BOHELAY, Simon POURRET quittent la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 24
SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT
DANS LE DOMAINE SOCIAL

Subvention de fonctionnement

Aide en gare - S.O.S. Voyageurs

L'association dite «Aide en gare - S.O.S. Voyageurs», fondée le 26 mars 1984, a pour but :

- d'accueillir dans son local en gare SNCF, toute personne en difficulté (voyageur ou non voyageur) ;
- de répondre aux besoins immédiats de ces personnes dans la mesure de ses possibilités, si nécessaire en liaison avec les institutions et les associations compétentes.

Le budget prévisionnel est de 18 129 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 1 670 euros.

En 2012, Aide en gare - S.O.S. Voyageurs a été subventionnée à hauteur de 1 670 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour répondre aux besoins des voyageurs en difficultés. Cette année, la même somme a été prévue.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 670 euros à Aide en gare - S.O.S. Voyageurs, au titre de l'année 2013.

Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance

L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance adhère à la Fédération Nationale des Associations Départementales d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat reconnue d'utilité publique.

Cette association a pour but de participer à l'effort d'insertion sociale de ses adhérents et de ceux qui ont ou auraient qualité pour le devenir, ceci principalement :

- en recherchant par son action, avec différents partenaires, à favoriser leur insertion ;
- en défendant et représentant leurs intérêts devant l'opinion et les pouvoirs publics ;
- en mettant en œuvre tous les moyens socio-éducatifs favorables à leur promotion intellectuelle et sociale ;
- en offrant un lieu de rencontre et d'amitié à ceux qui ont été privés de l'existence d'une famille ;
- en les aidant dans leur établissement ou les situations difficiles pour l'octroi de prêts d'honneur, secours d'urgence, dots et primes diverses

en prolongeant et complétant ainsi l'action du Service Départemental de l'Aide Sociale à l'enfance.

Le budget prévisionnel est de 112 500 euros.

L'association demande une subvention d'un montant de 800 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2012 une subvention de fonctionnement de 600 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros à l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance, au titre de l'année 2013.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 novembre 2013

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN